

« **Division des Etablissements Gérés** »

N/Ref : ALR/DD

N° 106

Bureau du port : 02.96.81.04.43

e-mail : [stcast.plaisance@cotesdarmor.cci.fr](mailto:stcast.plaisance@cotesdarmor.cci.fr)

St Brieuc, le 9 Juin 2009

**Objet : Port de plaisance de Saint-Cast**

Madame, Monsieur,

Les travaux portuaires sont en voie d'achèvement et les pontons seront opérationnels à partir de début Juillet selon la planification suivante :

- **Pour les bateaux supérieurs à 7 mètres : mise à disposition des places le 1<sup>er</sup> Juillet.**

Si cela vous est possible nous vous demandons de bien vouloir passer au Bureau du port<sup>(1)</sup> à partir du 22 Juin afin d'éventuellement compléter votre dossier et de prendre connaissance d'informations (dont votre N° d'emplacement).

Si cela ne vous est pas possible, un courrier sera envoyé à votre attention vers le 1<sup>er</sup> Juillet.

- **Pour la majorité des bateaux inférieurs à 7 mètres : mise à disposition des places entre le 1<sup>er</sup> et le 20 Juillet.**

Vous serez contactés par téléphone pour vous informer de la mise à disposition d'une place et nous vous demanderons de passer au Bureau du port pour vous donner toutes les informations nécessaires.

Dans les 2 cas, si votre intention est de rentrer dans le port à une date ultérieure à celle proposée (en particulier pour les bateaux de taille supérieure à 7 mètres), nous vous remercions de bien vouloir nous en informer à l'adresse [stcast.plaisance@cotesdarmor.cci.fr](mailto:stcast.plaisance@cotesdarmor.cci.fr) ou par téléphone au numéro 02 96 81 04 43.

**Entrée dans le port**

Si vous êtes équipés d'une VHF, nous vous demandons de bien vouloir appeler sur le canal 9 lors de votre entrée effective. Si vous n'en disposez pas merci de nous contacter par téléphone.

Dans certains cas il pourra vous être demandé d'occuper une place provisoire si l'emplacement qui vous a été attribué n'est pas disponible immédiatement.

---

<sup>1</sup> Situé dans les bungalows chantier pour un an environ. Ces locaux serviront également pour les sanitaires

## **Facturation**

Comme prévu au contrat de concession, le montant sera facturé sur la base du tarif correspondant à la taille de votre bateau et calculé *pro rata temporis* à compter de la date de mise à disposition d'une place de stationnement.

Le montant à payer effectivement correspond au montant TTC indiqué duquel vous devrez retirer le montant des acomptes que vous avez déjà versés lors de la confirmation du contrat.

Ce montant pourra être payé par chèque à l'ordre de la CCI 22 à l'adresse suivante : Rue de Guernesey - BP 514 - 22005 ST BRIEUC CEDEX 1 ou directement déposé au Bureau du port à partir du 22 Juin. Le paiement par carte bancaire sera également possible sur site.

## **Sécurité portuaire**

Pendant le mois de Juillet des travaux se poursuivront. Nous vous demandons de vous informer régulièrement au bureau du port de leur nature et des dangers qu'ils pourraient induire.

Nous nous engageons à vous rendre le meilleur service possible pendant cette période d'ouverture du port et vous remercions par avance de votre compréhension.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain LE ROUX,  
Directeur